

## Avis public



### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**4134, avenue Old Orchard**

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 13 août 2018, à 19 heures, au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à la distance minimale requise entre la piscine extérieure et la limite de terrain pour le bâtiment situé au 4134, avenue Old Orchard.

Cette dérogation mineure permettrait d'autoriser une distance de 0,48 mètre entre la piscine extérieure et la limite de terrain, malgré l'article 340 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276)* qui exige une distance minimale de 1 mètre.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

FAIT à Montréal, ce 25 juillet 2018.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Julie Faraldo-Boulet